

Nouvel habitant à Barèges ? Vous trouverez ci-dessous les principales démarches à effectuer pour faciliter votre installation.

### Démarche

Que faut-il faire ?

Où s'adresser ?

Quand ?

### Passeport

Faire modifier son adresse (facultatif)

A la mairie du nouveau domicile

Après le déménagement

### Carte nationale d'identité

Faire modifier son adresse (facultatif)

Il faut alors refaire une nouvelle carte

A la mairie du nouveau domicile

Après le déménagement

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Pièces à fournir</b>      | : |
| - justificatif de domicile   |   |
| - 2 photos                   |   |
| - Carte Nationale d'Identité |   |

### Poste

Faire réexpédier son courrier

Dans n'importe quel bureau de poste

Avant le déménagement

### Scolarité

Demander un certificat de radiation (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré)

Demander le transfert du dossier universitaire

Après de l'ancien établissement

Le plus tôt possible avant le déménagement

**Sécurité sociale, allocations familiales**

Signaler son déménagement

Auprès de son ancienne caisse

Le plus tôt possible après l'emménagement

**Impôts**

Signaler son déménagement

Auprès de son ancien centre des impôts

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Dès le déménagement

**Télévision**

Signaler son déménagement

Au centre régional de redevances

Après le déménagement

**Internet**

mander la résiliation ou le transfert de ligne

A son agence et son opérateur

Avant le déménagement

venir au moins 2 mois à l'avance pour ne pas continuer à payer la facture

**Assurances**

Signaler son changement d'adresse

ser le nombre de pièces du nouveau domicile

Auprès de son assureur

Avant le déménagement

**Banque CCP**

**Caisse d'épargne**

Signaler son changement d'adresse

Faire un transfert de compte

ès de son ancienne succursale et la nouvelle

Avant le déménagement

**Carte d'électeur**

Effectuer son inscription sur les listes électorales

A la mairie du futur domicile

du 01/09 au 31/12

**Carte grise**

Faire modifier son adresse

à la préfecture avec un justificatif de domicile

dans un délai d'un mois après l'emménagement

**EDF / GDF**

Effectuer un relevé et résilier le contrat.

Effectuer un relevé et établir un nouveau contrat

Nouveau centre EDF/GDF : accueil clientèle

Avant le déménagement

**Livret militaire**

Signaler son déménagement.

Le service est obligatoire pour les hommes de 18 à 55 ans

A la gendarmerie du nouveau domicile

1 mois au plus tard après l'emménagement